Logement

Laetitia MARLIN est adjointe déléguée à l'action sociale, la solidarité et au logement.

La ville de Magny-les-Hameaux a mis en place depuis de nombreuses années une réelle politique de mixité sociale au sein de l'habitat social.

On peut distinguer deux grands secteurs au sein du service logement :

1. La demande de logement
2. L'aide apportée aux personnes en difficulté



1/ La demande de logement

A qui s'adresse-t-il ?

A toutes personnes en quête d'un logement à louer dans le secteur social.

Vous recherchez un logement social, vous pouvez soit :

- faire votre demande en ligne sur : https://www.demande-logement-social.gouv.fr/
- télécharger votre dossier ci-contre (Formulaire demande de logement social CERFA 14069-05) ou le retirer soit à l'Hôtel de Ville soit au Centre Social Albert Schweitzer. Vous devrez ensuite déposer, sur rendez-vous, le dossier complet à l'Hôtel de Ville, auprès du service Logement. Prise de RDV en ligne sur le portail espace citoyen (CF ci-contre ou en suivant ce lien : https://magny-les-hameaux.fr/article/mes-demarches-en-ligne-portee-de-clic)

Pièces à fournir (CF détail ci-contre ou via ce lien : https://www.espace-citoyens.net/magny-les-hameaux/espace-citoyens/App_Ressources/fichiers_mairie/documents/LOGEMENT/logt_PAF.pdf)

Quelle procédure ?

Depuis la mise en place du numéro unique, le dossier peut être retiré et déposé dans toutes les villes en Ile-de-France, ainsi que chez les bailleurs.

En ce qui concerne le service logement de la mairie de Magny les Hameaux, il faut prendre un rendez-vous pour le dépôt du dossier, se munir des pièces justificatives et du dossier dûment complété

Votre dossier sera enregistré dans un délai maximum d'un mois, une attestation d'enregistrement vous sera transmise.

Un dossier de demande de logement est valable un an. Il est à renouveler à la date anniversaire du dépôt, vous serez informé par courrier de la Préfecture ou par mail.

Vous pouvez également instruire votre dossier de renouvellement directement sur le site du numéro unique.

Quels sont les critères d'attribution ?

Pour bénéficier d'un logement HLM, il faut être français ou étranger admis à séjourner en France.

Sont pris en compte, la situation familiale et sa composition, les ressources et charges de la famille, le motif de la demande.

Des conditions de ressources sont à respecter et soumises à un plafond révisable chaque année.

Le délai d'obtention ?

Le nombre de demande augmente chaque année, il est de plus en plus difficile de répondre favorablement à toutes les demandes. Selon le type de logement souhaité, le délai varie entre 1 et 6 ans.

La commission d'attribution (CAL)

Elle a lieu en général dans les locaux du bailleur, elle est composée des représentants préfecture, caf, bailleurs, mairie.

La voix du président de la commission est prépondérante alors que celle du Maire est délibérative.

2/ L'aide apportée aux personnes en difficulté

Le service logement conseille et oriente les personnes qui sont :

- ***soit en difficulté de relogement***

Le demandeur peut :

- déposer un dossier en Mairie au service logement
- solliciter Action-logement via la plateforme AL'in s'il est salarié d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salarés (CF lien ci-contre)
- solliciter la Préfecture s'il est en situation de handicap, dépourvu de logement, hébergé, victime de violence ou logé dans un logement insalubre : prendre contact avec un travailleur social.

Les hébergements provisoires en foyers et autres peuvent accueillir des demandeurs sous certaines conditions.

Les personnes travaillant sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et n'y habitant pas peuvent solliciter la CASQY (Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) dans le cadre du rapprochement habitat-emploi.

- ***soit en difficulté financière, les dettes locatives***

Des aides peuvent être apportées aux personnes en difficulté par différentes institutions :

=> Les aides apportées par le conseil départemental

- le FSL (Fond solidarité logement) accès en cas de nouveau logement
- le FSL maintien en cas de maintien à domicile

=> Les aides apportées par les organismes du 1% patronal / action logement

- Le LOCA-PASS

=> Les aides apportées par la CAF

- L'allocation logement
- Les prêts au déménagement

=> Les aides apportées par le CCAS

Le CCAS peut être sollicité pour apporter une aide financière à une famille.

Un nouvel outil pour votre demande de logement social : la cotation

Depuis janvier 2024, la cotation est entrée en vigueur à Saint-Quentin-en-Yvelines.
Pour les demandeurs de logements sociaux, cela signifie plus de transparence dans le suivi de leur dossier.
Obligation réglementaire issue de la loi ELAN de 2018, le nouveau système de cotation pour les logements sociaux est un gage de transparence pour les demandeurs. C'est aussi une véritable aide à la décision pour attribuer le précieux graal que peuvent représenter les clés d'un logement social.
Ce système, appelé « scoring », attribue des points à chaque demande (qui peuvent être différents d'un territoire à l'autre selon les spécificités) et donne une note à partir d'éléments renseignés et justifiés.

Les critères établis à SQY

Près de 40 critères sont ainsi pris en compte pour évaluer de façon équitable et objective le caractère prioritaire

des demandes (liste des critères dans documents).
Sur le territoire de SQY, sont pris en compte des critères comme le fait de travailler à SQY pour favoriser le rapprochement habitat-travail, la composition du ménage, la situation personnelle. Si la cotation constitue une aide à la décision pour la commission d'attribution et d'examen, elle permet aussi, côté demandeur, une information plus claire.
Depuis leur espace personnel sur le site demande-logement-social.gouv.fr, les demandeurs peuvent consulter en toute transparence leur cotation et obtenir un délai moyen d'attente.

Hôtel de Ville
1 place Pierre Bérégovoy
78114
Magny-les-Hameaux
Infos pratiques

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi et jeudi : 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Mercredi : 13h30 à 19h
Vendredi : 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

RAPPEL
Les salariés des entreprises de plus de 10 personnes peuvent bénéficier du dispositif Action logement (1% patronal) leur permettant d'obtenir un appartement ou une maison via leur employeur..

Renseignez-vous auprès de la Direction des Ressources Humaines de votre entreprise.

Documents
Formulaire demande de logement social CERFA 14069-05
Liste des pièces justificatives
Cotation de la demande de logement social
BILAN 2024
La charte communale d'attribution des logements sociaux et le rôle du service logement
Liens utiles
Prise de RDV en ligne avec la Ville pour le dépôt du dossier de logement
Prise de RDV en ligne avec la Ville pour le renouvellement du dossier de logement
Prise de RDV en ligne avec la Ville pour un autre motif lié au logement
Télécharger le dossier de demande de logement
Liste des pièces justificatives
Portail Internet de demande de logement social
Plateforme AL'in d'Action Logement
Guide du logement social à SQY
Les bailleurs sociaux
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
Centre communal d'action sociale (CCAS)
Vous venez d'emménager à Magny-les-Hameaux ? Les démarches à suivre...
Héberjeunes : la solution logement pour les étudiants et les propriétaires
Plateforme CASA (Campus Accompaniement for Students' Accomodation)
Contact

Tél. 01 39 44 71 59
service.logement@magny-les-hameaux.fr

Christine EVAIN
Responsable du service logement et de la gestion urbaine de proximité